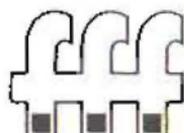


**LES ETATS GENERAUX
DE LA FRANCHISE**

LYON
19 Novembre 1990

Chambre de Commerce et d'Industrie
16, Rue de la République
LYON 2

**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LYON**



**FEDERATION
FRANCAISE DE
LA FRANCHISE**



CREDIT LYONNAIS

LE POUVOIR DE DIRE QUI

PROGRAMME

9H30-9H40

Ouverture par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

9H40-11H30

"L'Article 1er de la Loi DOUBIN : une évolution ou une révolution pour la franchise"

- les fondements de l'information pré-contractuelle
- la nouvelle approche financière du monde de la distribution et des réseaux
- les conséquences pratiques de cette divulgation préalable : l'application du décret

animé par le Président de la Commission Déontologie et Juridique de la FFF : Monsieur Lancner, par Maître Olivier Gast et par Monsieur Jeannotot (Direction du Commerce Intérieur)

11H30-12H

Des franchiseurs présentent leur enseigne conformément à la Loi DOUBIN

12H-13H30

Forum "choisir sa franchise : la Loi DOUBIN au service des candidats franchisés"

trois franchiseurs, le Crédit Lyonnais et des consultants spécialisés débattent et répondent à vos questions sur :

- le choix du marché et du franchiseur
- les conditions financières et le financement
- la formation et l'esprit réseau
- le profil du bon franchisé

13h30

Clôture des travaux

Ce programme a été élaboré par la FFF, la CCI et Maître Gast.